



Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
20 novembre 2002
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 19^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 28 octobre 2002, à 15 heures

Président : M. Suazo..... (Honduras)

Sommaire

Point 88 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (*suite*)

Point 43 de l'ordre du jour : Suite à donner aux résultats de la session extraordinaire consacrée aux enfants (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-66224 (F)



La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 88 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (suite) (A/57/3, Supplément n° 3 (Part II), A/57/125, A/57/155, A/57/332, A/57/444, A/C.2/57/3)

Point 43 de l'ordre du jour : Suite à donner aux résultats de la session extraordinaire consacrée aux enfants (suite)

1. **M. Belkas** (Algérie) souscrit à l'opinion selon laquelle les activités opérationnelles de développement devraient être adaptées afin de relever les défis de la mondialisation. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) qu'a adopté le continent africain est un mécanisme collectif qui requiert l'aide de la communauté internationale et, en particulier, des fonds et programmes des Nations Unies.

2. La délégation algérienne se félicite que les sommes consacrées à la coopération pour le développement par l'Organisation des Nations Unies aient augmenté de 17 % entre 2000 et 2001 pour atteindre 7,1 milliards de dollars. Elles restent toutefois insuffisantes pour optimiser l'impact d'activités opérationnelles multilatérales, impartiales et universelles. Il faudrait pour cela que les ressources de base des fonds et programmes augmentent pour parvenir à un financement sûr, régulier et prévisible. Les autres ressources financières ne devraient être qu'un complément.

3. L'Algérie partage les inquiétudes qu'a exprimées le Secrétaire général à propos de la réforme des activités opérationnelles lancée en 1997. Il convient de mener les réformes avec rigueur et réalisme, en veillant à mobiliser des ressources financières adéquates pour que les fonds et programmes puissent financer leurs activités et s'acquitter de leurs missions. La suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement et au Plan d'application adopté à Johannesburg pourrait ouvrir de nouvelles perspectives pour mobiliser des ressources dans le cadre plus large du renforcement des activités opérationnelles des Nations Unies en faveur du développement. Il est incontestable que ces activités peuvent beaucoup apporter aux pays en développement. Pour atteindre les objectifs, il faut que tous les partenaires se mobilisent davantage et que l'on

veille à ce que le financement de ces activités soit fiable et suffisant.

4. **M. Nadai** (Israël) dit que sa délégation a pris note du rapport sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme qui figure dans le document A/57/125, ainsi que du rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (A/57/184) sur la mise en œuvre de la résolution 55/187 de l'Assemblée générale.

5. En ce qui concerne les femmes, l'intervenant décrit l'action que mène son gouvernement pour aller au devant des femmes démunies, faciliter leur accès au pouvoir et aux ressources matérielles et les aider à exercer une influence. Le Centre de formation international Golda Meir Mount Carmel, créé en 1961, s'est spécialisé dans les questions touchant à la condition féminine et au rôle des femmes dans le développement. Depuis sa création, il a continué comme au début de privilégier la mise en valeur des ressources humaines, mais a développé ses activités qui comprennent désormais des programmes destinés aux femmes sur la formation de revenus et la création d'entreprises, le développement communautaire, l'éducation préscolaire et l'aptitude à diriger. En adoptant une approche intégrée de la formation, le Centre a été à l'origine de l'adoption de méthodes et techniques nouvelles et efficaces dans le cadre de programmes de développement à l'étranger. Il a également promu l'idée que la croissance économique supposait une égalité entre les sexes et la pleine participation des femmes au processus de développement. Comme il en a été convenu dans l'Action 21, le défi le plus impérieux que doit relever la planète est d'éliminer la pauvreté. Par le biais de son centre de formation, l'État d'Israël a participé activement à ce combat en abordant les questions touchant à la condition féminine, en améliorant la contribution des femmes au développement et en associant les simples citoyens aux prises de décisions.

6. **M^{me} Lachance** (Canada), s'exprimant à propos des recommandations formulées par le Secrétaire général concernant les mécanismes d'annonces de contributions, dit que le Canada est fermement résolu à appuyer les activités opérationnelles des Nations Unies en faveur du développement.

7. Le Canada convient que l'actuelle Conférence annuelle des Nations Unies pour les annonces de

contributions aux activités de développement n'a pas donné les résultats escomptés. Par contre, les plans de financement pluriannuels ont permis de mobiliser de nombreux bailleurs de fonds, qui ont souvent augmenté le montant de leurs contributions, et d'améliorer la prévisibilité des ressources disponibles.

8. Le Canada est favorable à la proposition visant à organiser une série de sessions distinctes d'annonces de contributions dans le cadre des plans de financement pluriannuels, ou d'une formule équivalente, selon un calendrier unique et à ce que ces manifestations aient lieu dans le cadre d'une réunion conjointe des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM).

9. Les manifestations d'annonce de contributions devraient continuer de faire partie intégrante du mécanisme des plans de financement pluriannuels et du dialogue consacré aux résultats des programmes. Une réunion conjointe des conseils d'administration, assortie d'un ordre du jour permettant des discussions de fond et organisée parallèlement à une session d'annonce de contributions devrait permettre d'attirer des participants de haut niveau. Par ailleurs, en ce qui concerne les propositions visant à organiser des manifestations de haut niveau autour de la coopération internationale pour le développement, l'adoption d'une approche sélective de ces manifestations en fonction des besoins serait mieux à même d'en améliorer la visibilité publique et de générer un intérêt politique qu'une approche plus rigide qui tendrait à institutionnaliser de tels événements.

10. **M. Huang Xuegi** (Chine) dit que la diminution progressive des ressources de base a gravement compromis la capacité des fonds et programmes à contribuer efficacement aux actions de développement. C'est pourquoi il engage vivement les pays donateurs à augmenter le montant de l'aide publique au développement (APD), en particulier en faveur des pays les moins avancés. Sa délégation estime en outre que, lors de l'examen de modalités susceptibles de remplacer l'actuelle Conférence annuelle pour les annonces de contributions, il faudrait se pencher sur la cause première de la diminution des fonds mobilisés.

11. La Chine attache une grande importance à la coopération Sud-Sud, tant au niveau bilatéral que dans

le cadre d'une coopération multilatérale active, et est favorable aux différentes formules qui favorisent la participation des pays en développement à l'économie mondiale.

12. **M. Adhikari** (Népal) dit que le Népal souscrit aux conclusions et recommandations que le Secrétaire général a formulées dans le document A/57/155 en ce qui concerne la promotion et la facilitation de la coopération Sud-Sud. Si la coopération entre les pays en développement reste vivement souhaitable, la mondialisation en fait une nécessité impérieuse.

13. L'Organisation des Nations Unies est pour beaucoup dans les améliorations obtenues, mais des efforts soutenus doivent être déployés pour fournir de l'aide, notamment technique, aux pays en développement pour que ceux-ci puissent en tirer des avantages tangibles. Il faut non seulement que les pays les moins avancés puissent renforcer leurs capacités, mais aussi qu'ils aient librement accès aux marchés mondiaux. À cet effet, le Népal engage vivement la communauté internationale à mettre tout en œuvre pour appliquer le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

14. Les pays en développement sans littoral se heurtent à des problèmes tout particuliers du fait de leur isolement géographique et des lourdes dépenses que suppose leur développement. Le Népal se félicite à cet égard que l'Organisation des Nations Unies appuie les préparatifs de la Réunion ministérielle internationale sur la coopération en matière de transport de transit qui se tiendra au Kazakhstan en 2003 et d'autres manifestations internationales et espère que des mesures seront prises d'urgence pour combler la fracture numérique ainsi que les écarts qui existent entre les différents pays en développement. Il appelle à un soutien accru à la mise en œuvre des textes issus de ces manifestations.

15. **M. Mizukami** (Japon) accueille avec satisfaction le rapport présentant des formules susceptibles de remplacer l'actuelle Conférence annuelle pour les annonces de contributions. Le Japon n'est toutefois pas favorable à l'idée d'organiser des manifestations de haut niveau sous l'égide de l'Assemblée générale ou du Conseil économique et social, car cela entraînerait des frais supplémentaires sur les plans matériel et logistique. Dans la mesure où les annonces de contributions sont généralement faites après de longs débats, il faudrait créer un mécanisme pour en rendre

compte. Si l'on veut que les annonces se traduisent par des engagements concrets et qu'elles s'accompagnent d'un dialogue, elles devraient être faites lors des débats de chaque organe directeur.

16. Le Japon, premier bailleur de fonds au titre de l'APD, s'attache à verser les contributions qu'il annonce et souhaite maintenir une relation de confiance avec ses partenaires. En conséquence, toutes ses annonces de contributions sont confirmées à l'avance par les services budgétaires compétents de son gouvernement. Le Japon, qui est convaincu qu'un financement stable et prévisible est essentiel à la mise en œuvre efficace des activités opérationnelles, note avec satisfaction que la communauté des donateurs tend actuellement à s'élargir.

17. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur les mesures propres à favoriser et faciliter la coopération Sud-Sud (A/57/155), il rappelle que le Japon développe largement les activités de coopération depuis plusieurs dizaines d'années dans le cadre de l'aide bilatérale et multilatérale. Des progrès ont certes été accomplis, mais l'Organisation des Nations Unies pourrait encourager davantage ces activités, car elles constituent l'une des formules les plus prometteuses pour faire face aux difficultés auxquelles se heurtent de nombreux pays.

18. Pour ce qui est de la démarginalisation des femmes, le Japon salue l'action du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). Pour sa part, le Gouvernement japonais a contribué à hauteur de quelque 3 milliards de dollars par le biais du Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité commune à des projets régionaux d'UNIFEM sur le VIH/sida et il a récemment pris la décision d'appuyer la création de centres socioculturels en Afghanistan. Il espère coopérer plus étroitement à l'élaboration de politiques visant à faciliter l'intégration des femmes au développement.

19. L'intervenant a brièvement évoqué la participation de son gouvernement à des activités de développement dans le cadre de projets bilatéraux et multilatéraux, montrant ainsi que le Japon figuraient parmi les principaux bailleurs de fonds pour différents types d'aide.

20. Il convient de renforcer la transparence et l'efficacité des activités opérationnelles pour répondre aux besoins des personnes qui vivent réellement dans le dénuement. Les organismes des Nations Unies

devraient mettre en œuvre des projets sur le terrain plutôt que de consacrer leur énergie à organiser des manifestations qui ne se traduisent pas par de nettes améliorations des conditions de vie.

21. Le Japon est favorable à une gestion axée sur les résultats et appuie tous les efforts déployés par les organismes des Nations Unies pour réaliser les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire par le biais de leurs activités opérationnelles.

22. **M. Djumala** (Indonésie) dit que la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, ainsi que la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable supposent que l'on dispose de ressources à la fois humaines et financières. L'Indonésie réaffirme son soutien aux efforts que les organismes des Nations Unies ne cessent de déployer pour assurer un financement de base prévisible, continu et fiable des activités opérationnelles. Les futures manifestations d'annonce de contributions devraient au moins avoir une visibilité politique et rendre compte de l'emploi des fonds alloués aux programmes et il convient de chercher des formules de remplacement qui intègrent les aspects positifs du mécanisme actuel et ceux des plans de financement pluriannuels. Il est bon de prévoir une manifestation d'annonce de contributions dans le programme de la reprise du dialogue de haut niveau, mais il ne faudrait ni surcharger ce programme ni le vider de sa substance. Il faudrait étudier d'autres formules, notamment la possibilité d'intégrer les annonces de contributions à un dialogue plus large, qui pourrait être organisé tous les deux ans et qui porterait sur les priorités des organismes des Nations Unies, en particulier sur les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et le suivi intégré des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet.

23. En ce qui concerne les mesures visant à promouvoir et faciliter la coopération Sud-Sud, de nombreux progrès ont été accomplis au fil des ans, mais l'exécution des activités a été lente et elle est loin d'avoir donné les résultats escomptés. Le potentiel réel de cette coopération n'est pas suffisamment bien perçu, il n'y pas assez d'institutions fortes pour en appuyer les programmes et projets, les informations entre les pays du Sud circulent mal et on manque de ressources humaines et financières. Il est d'autant plus urgent que la coopération Sud-Sud soit efficace dans un monde où

les phénomènes sont de plus en plus interdépendants; au niveau opérationnel, il faudrait abandonner les approches au cas par cas adoptées par les différents partenaires, notamment par les organismes des Nations Unies, pour concentrer les ressources sur des programmes bien coordonnés. Il s'agit de parvenir à lancer des programmes et projets qui allient la poursuite des objectifs de la coopération Sud-Sud et celle des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et d'améliorer les mécanismes de financement de la coopération Sud-Sud en incluant le Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud dans la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions.

24. **M. Ngo Duc Thang** (Viet Nam) dit que le niveau atteint par la coopération Sud-Sud est resté faible, que celle-ci ne relève pas d'un mandat institutionnel et qu'elle manque de ressources financières. Son potentiel n'a pas encore été exploité et l'appui que lui fournit la communauté internationale reste faible et insuffisant. Il faudrait donner davantage d'envergure aux travaux du Groupe spécial du PNUD chargé de la coopération technique entre pays en développement, qui devraient faire partie intégrante des activités opérationnelles de développement de l'Organisation des Nations Unies. Il faudrait que l'Organisation des Nations Unies, le PNUD, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les autres institutions spécialisées fassent davantage pour trouver des solutions et des moyens adéquats et efficaces d'appuyer les activités de développement du Sud, sur les plans tant technique que financier, et de soutenir les activités de coopération entre pays du Sud. La participation du Viet Nam à la coopération Sud-Sud a donné lieu à la mise au point d'un modèle tripartite s'appuyant pour deux tiers sur les pays du Sud et pour un tiers sur les bailleurs de fonds et les organisations internationales. Elle a également abouti à une initiative visant à développer les zones pauvres ou peu développées des pays de la sous-région du Mékong, qui a été suivie par d'autres pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Ce type de modèles pourrait être utile aux pays du Nord, à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées, ainsi qu'aux institutions financières pour permettre à la coopération Sud-Sud de réaliser pleinement son potentiel.

25. Le Viet Nam note avec satisfaction que l'expansion d'UNIFEM s'est poursuivie à un rythme constant et que le programme du Fonds a donné de

bons résultats. Il faudrait l'appuyer davantage, car les questions touchant à la parité entre les sexes et à la promotion de la femme devraient avoir un rang de priorité plus élevé parmi les objectifs de développement. UNIFEM devrait entreprendre des travaux de recherche approfondis pour définir des modèles efficaces qui permettent à des femmes bénéficiant de prêts de financement de préprojets octroyés par des donateurs ou par le Fonds de produire des revenus et de tirer parti des possibilités offertes par la mondialisation. Le Fonds devrait également encourager la diffusion de ces modèles. Le Viet Nam craint lui aussi que la Conférence annuelle des Nations Unies pour les annonces de contributions n'ait pas permis de mobiliser de ressources ordinaires en quantités suffisantes et estime qu'il est nécessaire d'envisager d'autres formules. L'ensemble des organismes des Nations Unies devrait analyser la formule des plans de financement pluriannuels pour l'adopter, puisqu'elle a permis de mobiliser des fonds pour financer des programmes du PAM, du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF. Le Viet Nam souscrit à l'idée d'organiser une manifestation de haut niveau sur le financement des activités opérationnelles de développement dans le cadre de l'Assemblée générale, en marge du dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat.

26. **M. Kazemi-Kamyab** (République islamique d'Iran) dit qu'il faut améliorer l'efficacité des activités opérationnelles de développement des Nations Unies en leur assurant un financement accru, prévisible, continu et fiable et en rapport avec les besoins croissants des pays en développement. On pourrait arguer qu'il vaudrait mieux s'attaquer au manque de volonté politique des pays développés pour agir en faveur du développement que d'essayer de trouver des raisons d'annuler les conférences annuelles de contributions. La délégation iranienne est prête à examiner toute formule qui assurerait effectivement que des engagements annuels soient pris pour financer les activités opérationnelles de développement.

27. Revenant sur la question de la coopération Sud-Sud, l'intervenant dit que le Consensus de Téhéran, adopté à la dixième session du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination sur la coopération économique entre les pays en développement, a soutenu l'idée de lancer une décennie internationale de la coopération Sud-Sud et

de proclamer une journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud; la délégation iranienne prie le Secrétaire général de charger un groupe d'experts de haut niveau d'étudier ces idées avant que l'Assemblée générale n'en débâte à sa cinquante-huitième session. Les pays en développement coopèrent davantage, mais leur action doit être soutenue par le reste de la communauté internationale, que ce soit par les bailleurs de fonds ou par le système des Nations Unies et ses différentes composantes. La coopération Sud-Sud est importante, mais elle ne saurait remplacer la coopération Nord-Sud : l'une et l'autre sont censées se compléter. Le Groupe spécial du PNUD chargé de la coopération technique entre pays en développement doit conserver une identité distincte et son programme doit être financé par des ressources à la mesure du mandat qui lui a été attribué et de ses responsabilités à l'échelle du système. À l'avenir, le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement devrait examiner tous les aspects de la coopération Sud-Sud et il devrait porter le nom de Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud. De même, le nom du Groupe spécial du PNUD chargé de la coopération technique entre pays en développement devrait être changé en Groupe spécial de la coopération Sud-Sud. Il faudrait renforcer ses capacités à s'acquitter de ses fonctions. Il est encourageant de constater qu'un certain nombre de pays développés se sont montrés intéressés par l'approche triangulaire de la coopération Sud-Sud comme moyen d'aider les pays en développement à remédier au manque de ressources. Il faut espérer que le Groupe spécial du PNUD redoublera d'efforts pour mobiliser davantage de moyens financiers et instaurer de larges partenariats entre les pays en développement.

28. **M. Savchuk** (Ukraine) dit que, si l'on veut que le système des Nations Unies puisse réellement relever les nouveaux défis du développement, il faudrait faire davantage pour coordonner les activités de ses fonds et programmes, pour en harmoniser et en simplifier les procédures opérationnelles et de programmation, pour renforcer le système des coordonnateurs résidents et pour améliorer les relations entre les organismes de développement des Nations Unies et les entités financières internationales, notamment les institutions de Bretton Woods. Il faudrait prêter davantage d'attention aux aspects interinstitutionnels des activités opérationnelles. De nets progrès ont été enregistrés dans certains secteurs de la coopération en faveur du développement, mais le manque de ressources de base

empêche désormais d'aller de l'avant. Il est essentiel de faire davantage pour que les activités opérationnelles de développement des Nations Unies bénéficient d'un financement prévisible à long terme.

29. La délégation ukrainienne espère que le Consensus de Monterrey contribuera à inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement. En ce qui concerne les formules qui permettraient de remplacer la Conférence annuelle des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement, l'Ukraine estime que la mise en œuvre de plans de financement pluriannuels et leur perfectionnement améliorerait nettement la mobilisation des ressources et qu'il convient, dans ce contexte, d'examiner soigneusement la possibilité de prier le Conseil économique et social de consacrer une séance de la manifestation de haut niveau sur les activités opérationnelles de développement à un dialogue de fonds sur le financement. C'est important pour intégrer le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le bilan commun de pays dans les stratégies et politiques nationales de développement afin que tous les fonds et programmes pertinents des Nations Unies y participent plus largement et que les gouvernements nationaux en aient la pleine maîtrise et en assurent la coordination à tous les stades. En ce qui concerne le renforcement des capacités, il est important de définir des objectifs et des indicateurs clairs dans tous les bilans communs de pays, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les programmes de pays. Il est essentiel de mieux exploiter les possibilités d'instaurer des relations de partenariat avec le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Le PNUD devrait continuer de jouer un rôle central dans la promotion des activités de toutes les institutions des Nations Unies en Ukraine, en particulier en ce qui concerne le programme des Nations Unies relatif à Tchernobyl et le programme d'intégration et de développement de la Crimée. Le Gouvernement ukrainien, dont la collaboration avec l'UNICEF a été fructueuse, se félicite tout particulièrement de la décision récemment prise en vue de faire du bureau de l'UNICEF à Kiev un bureau de pays.

30. **M^{me} Whittemore** (États-Unis d'Amérique) dit que l'intervention rapide et efficace d'UNIFEM en Afghanistan a fait prendre conscience de l'utilité des activités du Fonds pour les conditions de vie des femmes. Le Fonds est tout aussi efficace dans d'autres

régions du monde, où il travaille en partenariat avec de nombreuses entités, notamment avec le PNUD. L'intervenante souligne que la pleine participation des femmes à la vie économique, politique et sociale est essentielle à la réalisation des objectifs internationaux de développement.

31. En ce qui concerne la coopération Sud-Sud, elle regrette que la coopération technique entre pays en développement ait donné peu de résultats et estime qu'il convient de réexaminer l'action menée à la lumière des objectifs internationaux de développement. Sa délégation est favorable à ce que l'Organisation des Nations Unies contribue à la coopération Sud-Sud pour renforcer les capacités et mettre au point des stratégies nationales afin de réduire la pauvreté, mais elle ne pense pas que l'Organisation devrait aider les pays en développement à faire valoir des positions en tant que bloc et à revendiquer un programme du Sud dans les négociations internationales. L'ère des négociations Nord-Sud, dont les retombées ont été maigres pour le développement, est révolue.

32. La coopération technique joue un rôle de plus en plus important dans les domaines de la gouvernance et des droits de l'homme. Si l'intervenante convient qu'il ne saurait y avoir de développement sans respect des droits de l'homme, elle a quelques réserves par rapport à l'idée que certains progrès réalisés dans les domaines biomédical et informatique pourraient porter atteinte à la dignité et aux droits fondamentaux de l'individu et faire obstacle au développement. Sans ces progrès, il serait impossible d'atteindre les objectifs internationaux de développement.

33. La coopération technique entre pays en développement portera réellement ses fruits quand elle ne sera plus dissociée des autres formes de coopération et de renforcement des capacités. Dans le cadre de l'aide bilatérale, le Gouvernement des États-Unis s'appuie depuis longtemps sur les compétences spécialisées de pays en développement pour exécuter des programmes qu'il finance dans d'autres pays en développement et il n'établit pas réellement de distinction entre cette coopération et d'autres activités de développement. Il semble que certaines des recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général (A/57/155, par. 64 à 76) risquent de cantonner la coopération technique entre pays en développement à un rôle marginal. Les organismes des Nations Unies, notamment le Groupe spécial du PNUD chargé de la coopération technique entre pays en

développement, devraient au contraire stimuler la coopération Sud-Sud et les pays en développement devraient être les premiers à examiner ces activités. Au lieu de créer un autre secrétariat, il vaudrait mieux renforcer le Groupe spécial. Faisant observer que l'on venait d'approuver l'allocation d'un montant annuel fixe au Groupe spécial, l'intervenante estime qu'il convient d'attendre que la situation soit plus claire avant de se prononcer sur les autres mesures visant à renforcer la coopération Sud-Sud.

34. En ce qui concerne la Conférence pour les annonces de contributions, elle trouve les propositions de l'Union européenne et de la Suisse particulièrement intéressantes. La mobilisation de ressources doit être assortie d'un examen des résultats; à cet égard, elle engage tous les organismes des Nations Unies à élaborer des plans de financement pluriannuels ou des mécanismes analogues. Elle reste sceptique quant à l'opportunité d'organiser de grandes réunions ministérielles ou manifestations de haut niveau, dont les coûts sont élevés et qui ne donnent pas les résultats escomptés. Ainsi, si la conférence ministérielle organisée par le PNUD en septembre 2000 a été une initiative louable, ses résultats ont toutefois été inégaux.

35. **M. Lewis** (Antigua-et-Barbuda), s'exprimant au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), souscrit à la déclaration qu'a faite le représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il rappelle que les pays de la CARICOM sont d'autant plus vulnérables aux aléas de la conjoncture économique internationale qu'ils ne sont pas épargnés par les catastrophes naturelles et la pandémie du VIH/sida. Des organismes tels que le PNUD leur ont apporté une aide précieuse pour réaliser leurs objectifs en matière de développement économique et durable; toutefois, s'ils restent attachés à une approche axée sur les résultats, celle-ci ne devrait pas être indifférenciée, mais adaptée à la situation particulière de chaque pays.

36. L'intervenant déplore qu'au moment même où les pays de la CARICOM se trouvent dans une situation particulièrement difficile, le déclin des ressources de base du PNUD ait amené ce dernier à réduire considérablement le volume de l'aide fournie, avec de graves conséquences pour les activités d'élimination de la pauvreté, les programmes sociaux et les groupes les plus vulnérables de la société. Il salue les efforts déployés par le PNUD pour appuyer le lancement du

marché et de l'économie uniques de la CARICOM et espère que le PNUD continuera de collaborer aux actions d'intégration régionale menées selon les meilleures pratiques dans les domaines du développement durable, de la vulnérabilité, du VIH/sida, du renforcement des capacités et de la gestion des catastrophes, ainsi que dans le cadre des préparatifs de l'examen décennal du Programme d'action de la Barbade (Barbade +10).

37. Il appelle à poursuivre rapidement les objectifs internationaux de développement. Il convient de mobiliser à cet effet des fonds suffisants, notamment en modifiant le système d'annonces de contributions qui n'a pas permis d'agir à temps et d'obtenir des résultats concrets. Bien qu'on classe les États membres de la CARICOM parmi les pays à revenus intermédiaires, les revenus de l'émigration comptent beaucoup pour nombreux d'entre eux; les revenus par habitant ne devraient donc pas être le principal critère utilisé pour déterminer le stade de développement des uns et des autres. Les États membres étant en outre de plus en plus sollicités pour aider des pays de leur sous-région dont l'économie est plus faible, l'intervenant appelle à un renforcement de la coopération à tous les niveaux.

38. Il se félicite de la place qu'UNIFEM accorde aux questions touchant la condition féminine et à la lutte contre le VIH/sida, salue les actions que le Fonds mène dans la région des Caraïbes et réaffirme l'attachement des pays de la CARICOM à la cause des enfants. Les États membres de la Communauté participent à des programmes de vaccination, encouragent l'allaitement naturel et privilégient une éducation de qualité ainsi que la mise au point de programmes et politiques visant à prévenir l'usage de drogues illicites. Connaissant l'incidence la plus forte du VIH/sida après l'Afrique subsaharienne, ils continuent d'accorder la priorité à la lutte contre la pandémie et placent les soins aux enfants touchés et le soutien des familles au centre de la stratégie régionale de prévention et de gestion.

39. **M. Gospodinov** (Observateur de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) engage les États, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé à donner corps à l'esprit de Monterrey. La Fédération s'attache à faire passer le message de Monterrey auprès de ses sociétés nationales. Elle a également accéléré ses travaux pour

conclure des arrangements avec d'autres organisations internationales. Ainsi, en Afrique australe, cinq sociétés nationales ont constitué un partenariat avec le PAM en septembre dernier pour fournir des produits de première nécessité à 13 millions d'habitants de la région menacés par le VIH/sida et la famine. L'accueil du Consortium ProVention, créé sous les auspices de la Banque mondiale, par le secrétariat de la Fédération à Genève est également extrêmement important pour les populations vulnérables à travers le monde. La Fédération espère développer sa collaboration avec la Banque mondiale et renforcer ses liens avec les autres organisations qui y sont affiliées, notamment avec les banques régionales de développement.

40. Le développement fait partie des programmes de certains partenariats conclus par la Fédération visant à fournir des secours, tandis que d'autres portent sur la réduction des risques, qui a été le thème du Rapport sur les catastrophes dans le monde 2002. Dans son avant-propos au rapport, le Secrétaire général de la Fédération a sommé les gouvernements d'ajouter les objectifs de réduction des risques aux objectifs internationaux de développement actuellement poursuivis. La réduction des risques, qui revêt de nombreuses formes, est souvent pertinente pour le développement économique et social. La Fédération participe notamment à l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI) et s'emploie avec d'autres partenaires à lancer un projet pour la responsabilité humanitaire pour répondre à la nécessité de renforcer les capacités nationales et la transparence.

41. Le renforcement des capacités est également l'une des priorités de la Fédération, qui est présente dans pratiquement tous les pays de la planète. Ses sociétés nationales s'emploient à venir en aide aux personnes vulnérables à la fois dans leur propre pays et dans d'autres pays; l'intervenant se félicite que l'Organisation des Nations Unies accorde désormais une plus large place aux partenariats, notamment dans le cadre des documents de stratégie de réduction de la pauvreté. La Fédération fait valoir depuis longtemps l'intérêt de partenariats fondés sur l'appropriation des projets par les pays et une large participation à l'élaboration et au suivi des politiques. Elle se félicite donc du lancement du NEPAD et étudie actuellement dans ce contexte les meilleurs moyens de promouvoir la coopération des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge avec l'Union africaine.

42. On a trop souvent ignoré le lien qui existe entre secours et développement; il faut créer des partenariats efficaces à tous les niveaux si l'on veut renforcer les capacités des communautés vulnérables en tenant compte de leurs besoins et de leurs attentes pour traduire les principes en actes et obtenir des résultats concrets. C'est là l'esprit qui a prévalu à Monterrey et dont témoignera le thème de la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge consacrée à la protection de la dignité humaine. La Fédération insistera sur la nécessité de protéger la dignité humaine à la session en cours de l'Assemblée générale et continuera de mettre ce thème en avant dans les travaux qu'elle mène à travers le monde. En plus des accords de partenariats qu'elle a conclus, elle entamera également de vastes consultations, s'employant ainsi à contribuer à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

43. **M. Husain** (Observateur de l'Organisation de la Conférence islamique) dit que la Conférence s'intéresse de très près à la coopération Sud-Sud. Comme l'Organisation des Nations Unies, elle s'attache à promouvoir la solidarité et la coopération parmi ses 60 États membres et États dotés du statut d'observateur. Tous ses États membres sont des pays du Sud. Quatre d'entre eux, à savoir l'Égypte, la Tunisie, l'Indonésie et la Turquie, sont des fournisseurs nets d'assistance technique dans leurs régions, ce qui témoigne de l'importance que la Conférence attache à la coopération Sud-Sud.

44. Les objectifs stratégiques que sont l'autonomie collective et une plus large participation à l'économie mondiale n'ont pas encore été atteints par la plupart des pays en développement. L'intervenant souligne qu'il importe de prévenir les conflits armés entre pays en développement et de mettre fin aux conflits en cours. La Conférence a eu des expériences tant positives que négatives en matière de règlement de conflits et de consolidation de la paix en Afghanistan, en Bosnie-Herzégovine, aux Philippines, en Somalie, au Tadjikistan et ailleurs.

45. L'intervenant appuie les recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général (A/57/155, par. 64 à 76), mais en retient tout particulièrement deux. Il est favorable à l'idée de créer un groupe d'experts de haut niveau (par. 64) pour harmoniser les objectifs de la coopération Sud-Sud avec les objectifs de développement énoncés dans la

Déclaration du Millénaire et renforcer les capacités des pays du Sud afin de leur permettre d'atteindre leurs objectifs de développement; il faudrait que ce groupe ait une représentation géographique aussi large que possible pour tenir compte des situations des différentes communautés ethniques et culturelles du Sud. L'intervenant serait également favorable à ce que le PNUD, l'UNICEF et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) collaborent (par. 66) pour intégrer l'éducation pour la paix aux programmes scolaires, mais il propose que d'autres acteurs, tels que l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), soient associés à cette action.

46. **M^{me} Nanda** (UNIFEM) remercie les membres de leurs observations et conseils. Elle note en particulier avec satisfaction l'attention portée au manque de ressources d'UNIFEM et se félicite que les ressources de base du Fonds aient augmenté de 8 %. Il est essentiel que le Fonds dispose d'un financement adéquat pour assurer l'efficacité de ses programmes alors qu'il s'emploie à réaliser les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, à réduire les effets du VIH/sida et à mettre en lumière la contribution des femmes à la paix et à la sécurité. Il serait ainsi mieux à même de poursuivre sa collaboration avec ses partenaires nationaux afin de promouvoir l'égalité entre les sexes, de renforcer les pouvoirs d'action des femmes et de consolider les priorités définies, en particulier dans le cadre des programmes de pays.

La séance est levée à 17 heures.